

Annulation de la condamnation de Didier BARDIN à 20 ans de travaux forcés, prononcée par la Chambre de révision de la Cour d'appel de Lyon (6 juillet 1945)
Archives départementales de l'Ain, fond Robert Volland, 63 J

GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE LYON

Par arrêt de la Chambre de révision de la Cour
d'Appel de LYON, en date du 6 JUILLET 1945

la Condamnation à 20 ANS DE TRAVAUX FORCES

prononcée par LA SECTION SPECIALE DE LA COUR D'APPEL DE LYON

le 12 J illet 1943 pour détention d'armes et munitions

contre le nommé BARDIN Didier Gustave, dit Courageot, né le
20 Avril Mil neuf cent sept à BOURG (Ain) arrondissement dudit,
fils de Auguste Edouard et de MOUCHET Angèle Elisabeth, sculpteur
sur bois, demeurant Rue Bizet à BOURG (Ain)

a été ANNULEE

La Cour a ordonné le retrait du bulletin
N° I du Casier judiciaire, ainsi que des duplicatas
et la restitution de l'amende et des frais de
justice payés avec toutes autres conséquences
légalés.

Pour Extrait conforme

Le Greffier

